

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 DÉCEMBRE 2023

À BOCAPOLE, À BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (9) : Cécile VRIGNAUD, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Emmanuelle MENARD, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Dominique TRICOT

Pouvoirs (1) : Pascal LAGOGUEE pouvoir à Anne-Marie REVEAU

Absents (6) : Pascal LAGOGUEE, Claire PAULIC, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Philippe ROBIN, Benoit SIMONNEAU

Date de convocation : 13-12-2023

Secrétaire de séance : Monsieur André GUILLERMIC

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312- ;

il s'agit de discuter des orientations budgétaires de la Régie Bocapole, le DOB représentant une étape essentielle de la procédure budgétaire permettant d'informer sur la situation financière et les projets 2024 de la Régie.

Bilan 2023

L'année 2023 a été une année pleine après une année 2022 de réelle reprise et les 2 années Covid 2020 et 2021 faites de fermetures partielles et de reprises avortées. L'activité et le chiffre d'affaires 2023 sont revenus au niveau de l'année 2018.

La reprise a été réelle sur l'ensemble des événements socio-économiques avec la reprise des salons, le retour de la foire, même si les affluences sont très inégales, selon la nature des dates, entre les événements gratuits pour le public et les événements payants pour le public. L'impact de l'inflation très forte subie dès 2022 ne se dément pas, avec des affluences souvent faibles sur les événements à entrée payante. C'est notamment très marqué sur les spectacles avec des têtes d'affiches nationales avec un billet d'entrée élevé.

Concernant le grand spectacle, le travail de programmation a perduré avec les organisateurs malgré la contrainte des faibles affluences, avec pour conséquences des reports, mais aussi de nouvelles annulations. Celles-ci ne sont plus liées uniquement au Covid, mais à l'inflation, avec

de très faibles niveaux de réservation de billetterie pour une partie des spectacles, bien trop faibles pour que les productions maintiennent les dates programmées.

Sur 22 spectacles grand public avec tête d'affiche programmés, 13 dates n'ont pas été annulées ou reportées. C'est tout de même 4 de mieux qu'en 2022.

Concernant l'équipe et le personnel de BOCAPOLE, nous avons maintenu des efforts en 2023, en ne remplaçant pas le départ de Stéphane Cailton. Le rythme de travail étant redevenu soutenu, nous avons utilisé des intérimaires au coup par coup quand l'équipe ne pouvait pas absorber toute la charge de travail supplémentaire induite. En septembre 2023, nous avons recruté en CDD à 50% un nouveau manutentionnaire, Maxime BROSSEAU.

Par ailleurs, il a fallu absorber l'absence pour un arrêt de maladie long sur la fonction de SSIAP 2, par des besoins supplémentaires auprès de la société fournissant nos besoins de sécurité habituellement.

Enfin, nous avons subis l'explosion des charges énergétiques, nous conduisant à prendre des décisions drastiques, comme en décembre 2022 (décembre étant intégré en matière de charges dans le budget réalisé 2023) avec un prix du gaz exorbitant : baisse du niveau de confort des usagers, coupures du chauffage partielle ou totale par période entre les événements, report ou annulation de dates en décembre...

Si nous avons intégré cette explosion du prix au MW pour l'électricité et le gaz dans notre prévision budgétaires, au final, le coût est moindre du fait des économies de consommation engagées. Pour donner une idée des efforts réalisés, en comparant 2 années identiques en niveau d'activité, en 2018, la consommation de gaz avait été de 741 MWh (après 744 en 2017) et cette année 2023, elle est de 360 MWh en année pleine. Au tarif actuel, c'est environ 70 K€ d'économie de charge uniquement sur le gaz.

Perspectives 2024

Les perspectives d'activité et de chiffre d'affaires de l'année 2024 sont encourageantes, similaires à ce qu'elles étaient fin 2017 pour 2018, ou fin 2022 pour 2023. Sauf effets d'une nouvelle crise forte, par exemple économique, après celles du Covid et de l'explosion de l'inflation, nous devrions pouvoir partir sur les mêmes bases qu'en 2023 pour l'année 2024.

Tout en restant loin des niveaux de charges énergétiques passées (80K€ en 2019) nous pouvons déjà anticiper de 2023 à 2024 une baisse du prix et donc des charges énergétiques de 30 à 40% (soit autour de 145 k€ en 2024 si le nombre d'événements est aussi élevé qu'en 2023) Nous pourrions bénéficier en 2024 d'une année pleine également d'économie de gaz avec le fonctionnement dans les 2 salles de spectacles des déstratificateurs installés courant 2023. Nous allons également devoir commencer à changer les luminaires iodure (qui ne sont plus produits) pour des luminaires LED sur le halle du Poitou.

Pour le reste, les efforts de limitation des charges sont au maximum, en se concentrant uniquement sur les nécessités et obligations liées à la maintenance des équipements de production et de sécurité.

Au niveau de la masse salariale, le poste de manutentionnaire à temps complet ne sera remplacé que par un CDD de manutentionnaire passant de 50 en 2023 à 80% en 2024 au regard des prévisions d'activité haute, pour n'utiliser qu'en cas de nécessité des renforts ponctuels de main d'œuvre auprès d'Atout Services lorsque le temps est trop court et la charge de travail des démontages et montages est trop élevée entre deux événements.

Concernant nos ressources, nous pourrions escompter une stabilité, voire une très légère augmentation de chiffre d'affaires en 2024, après avoir retrouvé le niveau des meilleures années en 2023. L'augmentation de l'ensemble de nos tarifs de 5 ou 10% selon les espaces (en moyenne sur les devis de 6 à 7%) avait été décidée pour les 2 années 2023 et 2024. Cela reste loin de compenser les surcoûts énergétiques. Mais avec l'inflation générale et les conséquences

négatives sur les affluences des événements de nos clients, nous mesurons aussi les difficultés de nos clients organisateurs avec des affluences plus faibles, voire des annulations d'événements pourtant récurrents.

Une augmentation trop forte et rapide de nos tarifs pourrait entraîner des conséquences fortes avec une chute de l'activité et donc du chiffre d'affaires pour conséquence.

La dynamique de grands spectacles programmés à l'affiche est bonne (18 à 20 en prévisionnel) mais avec toujours des risques d'annulation ou reports.

Concernant la situation de nos clients organisateurs, qu'ils soient privés ou associatifs. Il pourrait y avoir des conséquences négatives pour la Régie à moyen ou long terme, dans un contexte très inflationniste : exemple, un client programmeur historique a été placé en liquidation en décembre 2022, entraînant d'ores et déjà 2 annulations de spectacle en 2023.

Compte-tenu de tous ces éléments positifs sur l'activité forte retrouvée et négatifs sur les charges (niveau restant très élevé des charges énergétiques et suivi de l'inflation forte pour la masse salariale) en 2024, la Régie va pouvoir réduire la demande de subvention d'équilibre de l'Agglo2B par rapport à 2023, pour présenter un budget prévisionnel équilibré.

Investissements 2024

Concernant les investissements prévisionnels réalisés par la Régie, il est proposé de reconduire en 2024 la réfection du site internet envisagée en 2023 mais non réalisé.

Par ailleurs, après quelques années sans investissement autre que la réfection importante de la toiture, l'Agglo2B sera sollicitée sur des propositions d'investissements nécessaires sur le site (occultant balcon, programme LED halle du Poitou, mise aux normes de la GTB, des RIA et des évacuations assainissement espace traiteur ou encore remplacement des panneaux lumineux défectueux de promotion des dates...)

Le Conseil d'Administration de la Régie de Bocapole est invité à prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Régie Bocapole,,
Marie JARRY,



Transmis en préfecture le **29 DEC. 2023**

Notifié ou publié le **29 DEC. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.